



*Sa Minichie*

Paris, le 17 mars 2018

## I – Les engagements annoncés par la ministre des outre-mer au nom du Gouvernement

### 1. Lutte contre l'insécurité

- 1) doublement des crédits et augmentation de 50% des effectifs de la réserve territoriale de la Gendarmerie (actuellement 60 réservistes)
- 2) pérennisation du demi-escadron de gendarmes mobiles affecté en renfort de la gendarmerie départementale en 2016
- 3) création d'une brigade de gendarmerie nationale à Koungou
- 4) accélération de l'arrivée de nouveaux renforts
  - 10 policiers supplémentaires arrivent en mars 2018 et 16 gendarmes d'ici au 1er août 2018
  - Ces effectifs permettront notamment d'armer la nouvelle brigade de prévention de la délinquance juvénile de la gendarmerie
- 5) augmentation des crédits du Fonds interministériel de prévention de la délinquance à 330.000 €, notamment pour faciliter le développement de la vidéo-protection et un partenariat dans le cadre de la zone de sécurité prioritaire en cours de création
- 6) déploiement de la police du quotidien à Mayotte:
  - Arrivée de 20 gendarmes supplémentaires (affectés pour les 2/3 dès 2019, soit une affectation plus rapide que le rythme national)
  - L'arrivée de 10 policiers supplémentaires

### 2. Lutte contre l'immigration clandestine et ses conséquences

- 1) création d'un Etat-major opérationnel de la LIC, terre et mer, sous la direction d'un haut fonctionnaire, chef d'Etat-major
- 2) envoi immédiat par la Marine Nationale d'un navire patrouilleur militaire pour renforcer les capacités de surveillance en haute mer.
- 3) garantie d'une capacité d'intervention H24 en mer par ces moyens renforcés et grâce à une nouvelle organisation du dispositif de lutte contre l'immigration clandestine
- 4) accroissement des capacités d'appui aérien (augmentation des rotations hélicoptères)
- 5) création d'un groupe d'enquête interservices contre l'immigration irrégulière
- 6) affectation d'un officier de liaison au sein du ministère de l'Intérieur comorien.

- 7) engagement immédiat d'un plan de destruction de l'habitat illégal, en priorité dans les zones de risque naturel, qui devra étroitement associer les maires à sa mise en œuvre ;
- 8) assouplissement des procédures d'évacuation et de démolition des constructions illégales dans le cadre du projet de loi ELAN (Evolution du logement et aménagement numérique)
- 9) mise en place d'un groupe de travail sur le statut extraterritorial de la maternité de Mamoudzou.

**II - Les engagements pris par la ministre des outre-mer au nom du Gouvernement  
sur proposition des participants à la réunion du mardi 13 mars 2018**

- 1) Le haut fonctionnaire placé auprès du préfet, en charge de coordonner la LIC, sera nommé la semaine prochaine
- 2) L'Etat associe les citoyens à la définition des objectifs et au suivi des résultats de la LIC
- 3) Les associations citoyennes œuvrant dans le champ de l'immigration à Mayotte y seront représentées
- 4) Le plan de sécurisation des établissements et transports scolaires présenté en mars 2018 sera effectif et maintenu tant que la situation le nécessite
- 5) L'escadron supplémentaire de gendarmes mobiles arrivé en renfort sera durablement affecté à Mayotte après un bilan, à l'été, de son utilité en termes de lutte contre la délinquance et de LIC
- 6) L'Etat s'engage sur la mobilisation effective des moyens nautiques de la marine nationale dans la LIC
- 7) L'Etat s'engage sur un objectif de recensement et de démantèlement des bandes délinquantes dans et à proximité des quartiers d'habitat illicite
- 8) L'Etat s'engage sur un objectif de répression des personnes délivrant des attestations d'hébergement de complaisance et des reconnaissances abusives de paternité
- 9) Pendant un mois, pour des raisons d'ordre public, le bureau des étrangers de la préfecture sera fermé et la délivrance des titres de séjour se fera sur rendez-vous
- 10) Pendant un mois, pour des raisons d'ordre public, le guichet du service des impôts fonctionnera sur la base d'un système de RV
- 11) Les dispositions relatives à la prise en charge sur le territoire national des mineurs non accompagnés seront adaptées afin de prendre en compte la situation particulière de Mayotte
- 12) Les revendications rassemblées au sein de la plate-forme des collectifs et de l'intersyndicale seront examinées et feront l'objet d'une réponse du Gouvernement dans un délai d'un mois à dater de leur transmission
- 13) Les trois personnes missionnées par la ministre des outre-mer y travailleront, en lien avec l'ensemble des parties prenantes, dans ce délai
- 14) Des représentants des collectifs et de l'intersyndicale seront régulièrement associés et informés de l'avancement des travaux de cette mission



Annick GIRARDIN